



SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

COMPTE RENDU

COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2017

A la Salle des Fêtes de Chaneins à 20 h 30

L'an deux mille dix-sept, le 22 mars, le Comité syndical réuni à Chaneins, après convocation légale en date du 14 mars 2017, sous la présidence de Madame Sandrine MÉRAND, Présidente.

Etaient présents : Jean-Marc DUBOST, Michel GADIOLET, Annelise MONCEAU, Tanguy MESSON, Guy MONTRADE, Lucette LEVERT, Georges-Laurent HYVERNAT, Martial TRINQUE, Anne-Marie BOUCHY, Gilles DUBOST, Michel AUBRUN, Eliane ROGNARD, Christophe PREVALET, Bernard JARAVEL, Jean-Marie GIRARD, Edouard BREVET, Jacky NOUET, Jean François MORELLET, Frédéric ORGERET, Sandrine MÉRAND, Carmen MENA, Bernard GUILLEMAUD.

Etaient également présents : Karyl THEVENIN, Michel POMEL, Alice PROST (chargée de mission), Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Antonin TOULAN (chargé de mission), Jérémy CHEVALIER (technicien de rivière), Véronique GELIN (secrétaire, comptable).

Etaient excusés : Noël TEPPE, Delphine BOUILLOUX, Christian ODDON, Thierry ROBELIN, Patrick MATHIAS, Fabienne BASDESFARGES, Jean-Michel LUX, Philippe MOLLARD, Roger RIBOLLET, Dominique VIOT, Daniel MICHEL, Philippe RAYMOND, Jacques VERT, Jean-Pierre CHAMPION, Jacqueline CUTIVET, Jean-Michel SALVADORI, Roger POIZAT, Marc TATON, Bernadette MOREL, Patrick BOUREGEOIS, Dominique ALGA, Serge VARVIER, Pierrick VERNAY, Paul FERRE, Maurice VOISIN, Isabelle DUBOIS.

Madame Lucette LEVERT est nommée secrétaire de séance.

Madame Sandrine MÉRAND fait procéder à l'appel des membres. Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance. Elle remercie les membres de leur présence et laisse la parole à Monsieur Flamand Maire de Chaneins pour une brève présentation de la commune.

Début de la réunion : 20 h 35

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL

Le compte rendu du Comité Syndical du 15 février 2017 a été joint à la convocation du comité syndical du 22 mars 2017. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Aucune autre observation n'étant faite, le compte rendu du comité syndical du 15 février 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

La Présidente rappelle que le compte administratif correspond à l'état des comptes du syndicat à la clôture de l'exercice 2016. Celui-ci doit être soumis au vote par le doyen de l'assemblée. Elle laisse la parole à Alice afin d'exposer dans le détail les différents chiffres du compte administratif 2016.

- Pour la section de fonctionnement :
 - o Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 437 173.82€,
 - o Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 361 386.84 €,
 - o Le résultat de la section de fonctionnement est de -75 786.98 €,
 - o Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de 210 208.55€,
 - o Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est donc de 134 421.57 €

Alice précise que le déficit sur le fonctionnement pour l'année 2016 s'explique par le fait que les études ont été payées pratiquement en totalité et seulement un acompte a été perçu.

- Pour la section d'investissement :
 - o Les dépenses d'investissement s'élèvent à 280 007.98 €,
 - o Les recettes d'investissement s'élèvent à 380 291.69 €,
 - o Le résultat de la section d'investissement est de 100 283.71 €,
 - o Auquel s'ajoute le résultat de l'exercice antérieur reporté de - 40 344.41 €,
 - o Le résultat de clôture de la section d'investissement est donc de 59 939.30€

Alice rappelle que l'excédent d'investissement est dû à l'emprunt contracté fin 2016.

La Présidente précise par ailleurs que les restes à réaliser s'élèvent à 108 310.40 € en dépenses et 119 891.90 € en recettes. L'excédent pour les restes à réaliser s'élèvent à 11 581.50 €.

Le résultat global de l'exercice 2016 est de 194 360.87 € (134 421.57 € + 59 939.30 €)

La Présidente demande au doyen de la salle, Madame Lucette LEVERT, de bien vouloir soumettre au vote le compte administratif 2016, et sort de la salle.

Madame LEVERT porte au vote le compte administratif 2016.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2016 à l'unanimité.

3 – COMPTE DE GESTION 2016

La Présidente rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable public et retrace les dépenses et recettes de la collectivité.

Celui-ci est identique au compte administratif 2016 du Syndicat et présente des résultats similaires.

Le résultat de l'exercice 2016 pour l'investissement est de 100 283.71€ et pour le fonctionnement, il est déficitaire de 75 786.98€ soit un résultat positif de 24 496.73€.

Le résultat de clôture tient compte des résultats des années antérieures reportées.

Le résultat d'investissement est porté à 59 939.30€ après prise en compte du déficit de l'année 2015. Le résultat de fonctionnement est porté à 134 421.57 € après prise en compte du résultat positif de l'année 2015.

Aucune question n'étant soulevée, la Présidente propose de mettre au vote l'approbation du compte de gestion 2016.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2016 à l'unanimité.

4 – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

La Présidente précise que les résultats de clôture pour l'année 2016 sont les suivants :

Le résultat de la section de fonctionnement se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	- 75 786.98 €
Résultat antérieur reporté :	210 208.55 €
Résultat à affecter :	134 421.57 €

Le résultat de la section investissement se présente de la manière suivante :

Résultat de l'exercice :	100 283.71 €
Résultat antérieur reporté :	-40 344.41 €
Résultat à affecter :	59 939.30 €

Compte tenu des restes à réaliser qui représentent un solde de : 11 581.50 €

La Présidente propose d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation au C/001 (recettes) : 59 939.30 € solde d'exécution de la section d'investissement reporté,
- Affectation au C/002 (recettes) : 134 421.57 €, excédent de fonctionnement reporté.

Ces affectations seront reportées sur le budget primitif de l'exercice 2017 du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne.

La Présidente porte au vote l'affectation du résultat 2016, tel que présenté ci-dessus.

L'affectation du résultat 2016 est votée à l'unanimité des membres présents.

5 – CHANGEMENT INDICE DE REFERENCE INDEMNITE PRESIDENTE

La Présidente rappelle qu'un nouveau décret fixant l'indice de rémunération des élus a été publié le 26/01/2017. Selon le barème fixé par ce décret, à compter du 1er janvier 2017, l'indice terminal brut 1015, sur lequel reposait le calcul de l'indemnité jusqu'à ce jour est remplacé par l'indice brut 1022 auquel correspond un indice majoré de 826.

Elle propose d'aligner le montant de l'indemnité perçue sur ce nouveau barème, et donc de modifier l'indice de référence qui permet le calcul de l'indemnité de la Présidente. A compter du 1^{er} janvier 2017, le montant de l'indemnité sera égale à 25.59% de l'indice 1022.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer l'indemnité maximale de la Présidente à 25.59% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique conformément à la strate de population à laquelle appartient le syndicat au 01 janvier 2017 ;

DECIDE que la valeur de l'indemnité sera mise à jour en fonction de l'indice brut terminal en vigueur à chaque période ;

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 14.25 du 04 juin 2014.

6 – CHANGEMENT INDICE DE REFERENCE INDEMNITE VICE-PRESIDENT

La Présidente rappelle qu'il en est de même concernant l'indemnité du Vice-Présidente.

Elle propose donc d'aligner le montant de l'indemnité perçue sur ce nouveau barème, et donc de modifier l'indice de référence qui permet le calcul de l'indemnité du Vice-Président. A compter du 1^{er} janvier 2017, le montant de l'indemnité sera égale à 10.24% de l'indice 1022.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer l'indemnité du 1^{er} Vice-Président à 10.24% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique conformément à la strate de population à laquelle appartient le syndicat au 01 janvier 2017 ;

DECIDE que la valeur de l'indemnité sera mise à jour en fonction de l'indice brut terminal en vigueur à chaque période ;

ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 14.26 du 04 juin 2014.

7 – AJUSTEMENT DE LA DETTE

La Présidente explique que le nouveau trésorier de Châtillon remet à plat beaucoup de choses à l'échelle de la trésorerie. Depuis le mois de juillet dernier, il s'est attaqué à la dette. En regardant, nos comptes, il s'est aperçu qu'il y a avait un écart de 496.58 € entre le capital restant dû sur Hélios, et le capital restant dû de notre compte de gestion. Cet écart est dû à deux choses :

- Une mauvaise imputation des frais de dossiers des 2 derniers emprunts contractés par le SRTC
- Un reliquat de 16.58 € dû a priori à la conversion francs euros des 3 emprunts contractés par les anciens syndicats.

Aussi, il propose de régulariser la situation par l'émission d'un mandat en fonctionnement de 496.58 € et d'un titre de recette en investissement de la même somme.

Même s'il s'agit d'un changement d'imputation comptable, une délibération est nécessaire.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOLLICITE le comptable public pour que celui-ci ajuste l'état de la dette du compte de gestion

- Crédit du compte 1641 : 496.58 €
- Débit du compte 678 : 496.58 €

8 – CONVENTION DE MANDAT POUR LES PLANS DE DESHERBAGE COMMUNAUX

La Présidente rappelle que comme cela avait été discuté lors du DOB, le SRTC propose cette année encore, la réalisation de plan de désherbages communaux pour ses membres. La commune de Montmerle s/Saône qui n'est pas adhérente a contacté le SRTC pour mutualiser la réalisation de leur plan de désherbage.

Aussi, comme le prévoit les statuts du syndicat, il est proposé de signer une convention de mandat avec la commune, pour la réalisation de leur plan de désherbage. Cette convention de mandat prévoirait, outre le prix de la prestation par le bureau d'étude mandaté, la rémunération du temps de travail qui y sera consacré par Yannick et estimé à 5 jours. Le coût journée a été établi à 290€/jour travaillé auxquels seront retranchés les subventions attendues.

Mr Aubrun ajoute que la démarche étant plutôt positive, il n'est pas possible pour le syndicat de dire non à la commune de Montmerle.

Pour l'année 2017, 6 études sont prévues dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

Commune	Type d'étude
Ambérieux-en-Dombes	PGD
Baneins	PDC
Francheleins	PDC
Lapeyrouse	PDC
Montmerle sur Saône	PDC
Saint Trivier sur Moignans	PDC

PDC : Plan de désherbage communal
PGD : Plan de gestion différenciée

Le montant estimatif de cette opération s'établit à 14 200 € TTC à inscrire dans le budget de

fonctionnement 2017 (pour les communes adhérentes au SRTC) et 9 000 € TTC à inscrire dans le budget d'investissement 2017 pour la commune de Montmerle sur Saône (non adhérente au SRTC).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions du présent rapport y compris le montant estimatif des 2 opérations,

DECIDE sous réserve de l'accord des communes concernées, que le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude,

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de mandat avec la commune de Montmerle sur Saône délégrant au SRTC la maîtrise d'ouvrage du plan de désherbage,

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, au taux selon ses modalités normales d'intervention, pour la réalisation de 5 plans de désherbage communaux et 1 plan de gestion différenciée,

DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de ces décisions.

9 – CONVENTION DE MANDAT PAEC DOMBES

La Présidente rappelle que depuis le printemps 2016, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont proposées aux agriculteurs de la Dombes et du bassin versant Formans-Morbier. Elles prennent la forme d'un contrat volontaire d'une durée de 5 ans consistant à mettre en œuvre des pratiques agricoles répondant à un enjeu biodiversité (périmètre Natura 2000 Dombes), qualité de l'eau (rivières) et érosion. Le SRTC est impliqué dans ce projet en tant que co-animateur du dispositif sur l'amont du bassin versant de la Chalaronne.

Jusqu'au 31/12/2016, le pilotage du projet était assuré par le Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône. Suite à la réforme du périmètre des intercommunalités, ce dernier a été dissous tandis que la nouvelle communauté de communes de la Dombes a souhaité poursuivre ce projet en reprenant son pilotage, au même titre que le programme Leader Dombes-Saône.

En l'absence de compétences techniques dédiées au sein de la communauté récemment fusionnée, un rapprochement du SRTC et de la CC Dombes a eu lieu afin d'assurer l'interim technique de coordination du projet dans l'attente d'une solution pérenne.

Aussi, le SRTC se propose de réaliser, par maîtrise d'ouvrage déléguée, et avec l'accord de la CC de la Dombes, l'animation nécessaire à cette coordination des différents acteurs du projet.

La Présidente laisse la parole à Yannick afin de détailler les missions qui seraient les siennes dans le cadre de cette convention :

- Communication auprès des agriculteurs (plaquette et réunions publiques),
- Suivi administratif, technique et financier des contrats au cours de leur montage (priorisation des contrats, interface avec la DDT et les co-financeurs, suivi des consommations budgétaires...),
- Préparation et animation des comités de pilotage et des comités techniques,
- Coordination des animateurs du dispositif assurant le montage des contrats auprès des agriculteurs (Chambre d'Agriculture de l'Ain, EPTB Saône-Doubs, Syndicats de rivière Veyle et Chalaronne),
- Suivi de la réalisation des diagnostics d'exploitation agricole préalable à la contractualisation de certaines MAEC (sous réserve du choix opéré par la CC de la Dombes),
- Mise à jour des notices territoire et MAEC pour la campagne 2017,

De la même manière qu'avec Montmerle s/Saône, il est prévu de signer avec la Communauté de Communes de la Dombes une convention de mandat qui permettra de rémunérer le temps de travail que Yannick y consacra. Les frais d'animation seront basés sur le même coût journée établi à 290 €/jour travaillé (tenant compte du salaire chargé et d'une quote-part de l'environnement du poste). Le

coût facturé à la CC de la Dombes sera calculé en retranchant à ce dernier les subventions attendues par le SRTC pour ce poste.

Le temps de travail pour cette mission a été estimé pour le moment à 20 jours.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions du présent rapport,

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de mandat avec la communauté de communes de la Dombes pour assurer l'intérim de coordination du PAEC Dombes,

SOLLICITE le concours financier du FEADER dans le cadre du programme Leader Dombes Saône, au taux selon ses modalités normales d'intervention,

DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de ces décisions.

10 – CONVENTION DE MANDAT POUR L'ACQUISITION MATERIEL DESHERBAGE

La Présidente explique que dans la suite logique de la réalisation des plans de désherbages, les communes souhaitent acquérir du matériel de désherbages alternatifs aux traitements chimiques. Afin de permettre le versement d'aide, le SRTC se propose de réaliser une commande groupée. A ce jour, 7 communes sont intéressées pour un montant estimatif de 35 000 €. Compte tenu des problèmes récurrents de trésorerie, les conventions prévoiront le versement par la commune du montant total de l'achat du matériel. Le syndicat effectuera ensuite un remboursement des subventions perçues une fois le solde versé.

- Ambérieux en Dombes	- Lurcy
- Bey	- Montceaux
- Garnerans	- Saint André de Corcy
- La Chapelle du Chatelard	

Monsieur Gilles Dubost demande si les communes non inscrites pour les plans de desherbage pourront quand même acquérir du matériel. Yannick précise que cela sera possible lorsque les plans de desherbage seront terminés, ce qui reporterait à l'année prochaine. Sachant que l'Agence de l'Eau finance le matériel jusqu'en 2018. Alice précise qu'il serait toujours possible de faire une décision modificative dans l'année puisque cette action n'a pas d'impact financier sur le syndicat.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions du présent rapport y compris le montant estimatif de l'opération,

AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de mandat avec les 7 communes concernées par l'action,

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, au taux selon ses modalités normales d'intervention

AUTORISE la revente aux communes concernées à prix coûtant TTC diminué des subventions,

DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de ces décisions.

11 – PARTICIPATION DES COLLECTIVITES 2017

La Présidente précise que conformément à ce qui a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire, le montant total des participations des collectivités nécessaire à l'équilibre du budget restera le même cette année, à savoir 144 146 €.

Toutefois, le montant des cotisations de chaque collectivité peut varier d'une année sur l'autre puisqu'il est notamment calculé en fonction de la richesse et de la population, deux critères qui sont évolutifs et recalculés chaque année. Ces variations sont de l'ordre de quelques pourcents.

La participation des collectivités nécessaire à l'équilibre du budget a donc été évaluée à 150 923 €, cette somme prenant en compte à la fois les 144 147 € de cotisations et l'emprunt de Villars les Dombes (lié au SIAE de la Chalaronne).



Cotisations 2017

Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne

Communes	COTISATIONS EN €		Total des cotisations	Emprunts SIAE Chala	Total cotisations 2017
	Cotisations des actions réalisées sur ts les BV*	Cotisations des actions mutualisées par BV**			
ABERGEMENT-CLEMENCIA	2 118 €	1 215 €	3 332 €		3 332 €
BANEINS	1 726 €	524 €	2 250 €		2 250 €
BEY	572 €	- €	572 €		572 €
BIRIEUX	1 407 €	781 €	2 188 €		2 188 €
BOULIGNEUX	2 024 €	1 163 €	3 187 €		3 187 €
CHANEINS	2 666 €	1 674 €	4 339 €		4 339 €
CHAPELLE-DU-CHATELARD	1 462 €	785 €	2 247 €		2 247 €
CHATILLON-SUR-CHALARONNE	18 449 €	10 047 €	28 496 €		28 496 €
CRUZILLES-LES-MEPILLAT	836 €	- €	836 €		836 €
DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	1 123 €	609 €	1 733 €		1 733 €
FRANCHELEINS	1 291 €	232 €	1 523 €		1 523 €
GENOUILLEUX	1 530 €		1 530 €		1 530 €
GUEREINS	3 142 €	1 813 €	4 954 €		4 954 €
JOYEUX	712 €	363 €	1 076 €		1 076 €
LAPEYROUSE	1 800 €	975 €	2 775 €		2 775 €
MARLIEUX	388 €	194 €	582 €		582 €
MONTCEAUX	2 664 €	1 597 €	4 261 €		4 261 €
LE MONTELLIER	275 €	130 €	406 €		406 €
MONTHIEUX	2 189 €	1 172 €	3 361 €		3 361 €
RELEVANT	1 658 €	- €	1 658 €		1 658 €
SAINT-ANDRE-DE-CORCY	469 €	399 €	867 €		867 €
SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE		2 395 €	2 395 €		2 395 €
SAINT-MARCEL	2 798 €	1 798 €	4 596 €		4 596 €
SAINTE-OLIVE	1 032 €	598 €	1 630 €		1 630 €
SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	7 119 €	2 176 €	9 295 €		9 295 €
SANDRANS	2 653 €	1 518 €	4 171 €		4 171 €
VALEINS	510 €	290 €	799 €		799 €
VILLARS-LES-DOBES	11 411 €	4 944 €	16 356 €	1 720 €	18 076 €
COMMUNAUTE DE COMMUNE DOBES SAONE VALLEE	868 €	675 €	1 543 €		1 543 €
COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE SAONE CHALARONNE	24 439 €	6 748 €	31 187 €		31 187 €
TOTAUX	99 330 €	37 393 €	144 147 €	1 720 €	145 867 €

Pour information, Villars les Dombes dispose encore un emprunt à rembourser qui arrive à échéance en novembre 2019

La Présidente soumet au vote le montant des cotisations 2017,

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE les dispositions du présent rapport,

ADOPTÉ le montant des participations financières des différentes collectivités adhérentes au Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne pour l'année 2017,

12 – BUDGET PRIMITIF 2017

La présidente précise que depuis la présentation du débat d'orientation budgétaire, il n'y a pas eu de modifications majeures. Cependant il a été rajouté des dépenses imprévues tant en fonctionnement qu'en investissement, pour plus de sécurité. Par ailleurs, le syndicat a été sollicité pour la réalisation de plus de plans de désherbages que présenté lors du DOB. Ces dépenses supplémentaires, conduisent donc à proposer l'inscription d'un emprunt d'équilibre en investissement.

La Présidente laisse Alice présenter les chiffres dans le détail, et rappelle, que les montants sont votés par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Section de fonctionnement :

Merci de vous référer au tableau reçu avec votre convocation : budget primitif 2017 - section de fonctionnement.

Dépenses

- **Charges à caractère général : 148 200€.**

Elles incluent les postes suivants :

- Entretien réparation voies et réseaux : 1 860€ comprenant la maintenance de l'automatisation du barrage de Tallard et la maintenance des limnimètres
- Entretien réparation bois et forêt : 4 000€ pour intervenir ponctuellement sur des embâcles
- Etudes et recherches : 79 850€

Comprenant le solde de l'étude bilan, de l'étude géomorphologique, des diagnostics agricoles, des plans de désherbage des communes adhérentes, du solde des analyses d'eau fossé et du suivi piscicole sur les charmes.

- Publications : 4 750€

Comprenant la publication du journal, et du rapport d'activité et la dernière tranche des panneaux rivières.

- **Charges de personnel : 213 060€** diminution de ce chapitre par rapport à 2016 dû à :
 - o la superposition de poste pour Alice et Vincent,
 - o à la baisse du montant budgété pour les animations scolaires,

En ce qui concerne les animations scolaires, la commission communication, du fait des baisses de subventions liées au désengagement de la Région, avait décidé de maintenir le même niveau d'autofinancement que les autres années. Le nombre de demande pour cette année a été inférieur aux autres années. Toutes les classes ayant fait la demande ont pu être retenues.

- **Autres charges de gestion courante (indemnités et retraite élus) : 17 400€** avec une légère hausse due au changement d'indice de référence
- **Charges exceptionnelles : 497.07€** qui correspondent à l'ajustement de la dette votée plus haut et demandé par le trésorier
- **Charges financières : 2 080 €.**
- **Dotations aux amortissements : 10 226 €.**
- **Dépenses imprévues : 3 000.00€**

Un virement de 45 392.20€ à la section d'investissement est inscrit afin de faire face au besoin de financement des opérations d'investissement.

Soit un total des dépenses de fonctionnement de 439 855.27€.

COMPTE	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Total 011 - Charges à caractère général	284 940.00	183 917.98	148 200
Total 012 - Charges de personnel	226 190.00	226 188.43	213 060
Total 65 - Autres charges gestion courante (élus)	17 150.00	17 062.56	17 400.00
Total 66 - Charges financières	1 261.41	430.83	2 080.00
Total 67 - Charges exceptionnelles	10 544.00		497.07
Total 68 - Amortissements	9 574.02	9 574.02	10 226.00
22 - Dépenses imprévues	3 990.00		3 000.00
23 - Virement section investissement	29 469.92		45 392.20
- TOTAL DEPENSE	583 119.35	437 173.82	439 855.27

Recettes

- **Chapitre 13 atténuations de charges : 10 873€** qui correspond au remboursement de l'assurance du personnel dans le cadre de l'arrêt d'Alice et de Véronique
- **Chapitre 70 produits des services : 8 600€** qui correspond au remboursement du reste à charge des communes pour le temps d'animation de l'étude concernant les bassins orphelins, les PAEC Dombes et le plan de désherbage de Montmerle
- **Chapitre 74 subventions : 133 122.70€** qui correspondent aux subventions de l'Europe pour 866€, de la Région Rhône Alpes pour 30 829.70€, de l'Agence de l'Eau RMC pour 83 858€ et enfin du département de l'Ain pour 17 569€
- **Chapitre 74 dotations et participations des collectivités : 144 153€** qui correspond aux cotisations des communes, de la communauté de communes et des intérêts
- **Chapitre 77 autres produits exceptionnels : 8 685 €** qui correspondent au remboursement pour le rachat du contrat de location du copieur

Un report d'excédent au compte 002 de 134 421.57€

Soit un total des recettes de fonctionnement de 439 855.27€.

COMPTE -	BP 2016	CA 2016	BP 2017
13 - Atténuations de charge (remboursement assurance personnel)	30 653.00	30 596.47	10 873.00
70 - Produits des services	15 337.00	12 599.68	8 600.00
74 - Subventions	178 112.00	169 384.84	133 122.70
74 - Dotations et participations des collectivités	144 403.00	144 400.05	144 153.00
7718 - Autres produits exceptionnels	4 405.80	4 405.80	8 685.00
002 - Report Excédent	210 208.55		134 421.57
- TOTAL RECETTE	583 119.35	361 386.84	439 855.27

Alice explique que cette année, la commission finance a fait le choix de ne pas rattacher les subventions liées aux postes sur le même exercice, car cela accentue fortement le déficit de trésorerie. Monsieur Montrade s'interroge sur l'emprunt concernant Villars. Alice précise que lors de la fusion des trois syndicats à l'époque, les emprunts liés aux travaux faits par le SIAE avaient été rétrocédés au syndicat mais payés par la commune. Il reste encore un emprunt en cours qui doit se terminer en 2019.

Section d'investissement :

Merci de vous référer au tableau, budget primitif 2017 section d'investissement, reçu avec votre convocation pour obtenir le détail des opérations

Le total du budget de la section d'investissement est de 624 858.40 € en dépenses comme en recettes.

Pour les dépenses non affectées 71 781€ comprenant :

- Dépenses imprévues pour 7 000 €
- Remboursement de l'emprunt du SRTC pour 63 067 €
- Remboursement de l'emprunt de Villars pour 1 714 €

Pour les recettes non affectées 160 586.50€ comprenant :

- Virement de la section de fonctionnement pour 45 392.20 €
- Résultat d'investissement reporté pour 59 939.30 €
- FCTVA pour 25 688 €
- Emprunt d'équilibre pour 17 130 €
- Remboursement de l'emprunt de Villars pour 1 714 €
- Amortissement pour 10 226 €
- Ajustement de la dette pour 497 €

Alice laisse la parole à chaque agent en charge du dossier afin de présenter les actions

Pour les opérations concernant tous les bassins versants 87 200€ en dépenses et 118 533 € en recettes comprenant :

- Opération 126 – matériel :
 - o Dépense : acquisition d'un complément du logiciel e.magnus pour la dématérialisation totale pour 1 200€ et acquisition de mobilier pour 800€ soit un total de 2 000€
 - o Recette : 0 €
- Opération 140 – Mares et abreuvoirs
 - o Dépense : 0€
 - o Recette : 38 080 €
- Opération 149 – Plantation ripisylve T5 invasives T4
 - o Dépense : 0€
 - o Recette : 11 253€.
- Opération 154 – Invasives T5
 - o Dépense : 9 000€
 - o Recette : 14 800 €
- Opération 156 – Mares et abreuvoirs T2 Plantation de haies T3
 - o Dépense : 55 200€
- Recette : 37 600 €. Opération 157 – Invasives T6
 - o Dépense : 21 000€
 - o Recette : 16 800€.

Alice précise que ces deux dernières actions ne seront débutées que lorsque les financeurs se seront positionnés et avec la certitude que les opérations soient soldées pour la fin d'année.

Alice rappelle que lors du dernier comité syndical, Mr Montrade avait demandé à ce que le propriétaire des jardins aquatiques soit mis à contribution pour lutter contre l'hydrocotyle. Un premier contact a été pris avec le nouveau propriétaire qui ne paraît pas hostile.

Pour les opérations concernant le bassin versant de la Calonne : 5 000€ en dépenses et 22 278€ en recettes comprenant :

- Opération 127 – seuil Crozet :
 - o Dépense : 5 000€ pour les frais de géomètre et de notaire et les cadenas
 - o Recette : 22 278€. Il reste à percevoir le solde des subventions de l'Agence de l'Eau

Pour les opérations concernant le bassin versant de la Chalaronne : 293 867€ en dépenses et 156 200€ en recettes comprenant :

- Opération 118 – Etang de Vannans :
 - o Dépense : 42 398€ qui représente le montant remboursé par l'assurance et qui sont mobilisés pour ré intervenir après l'expertise prévus dans le cadre de l'étude bilan géomorphologique. Jérémy précise que les offres pour Vannans rentrent dans le budget.

- Opération 150 – Seuil Moulin des payes
 - o Dépense : 42 969€
 - o Recette : 28 800€
- Opération 151 – Restauration du gué des Ilons
 - o Dépense : 172 500€
 - o Recette : 114 400€

Alice rappelle que cet ouvrage a été identifié comme point noir pour la qualité morphologique de la Chalaronne par le bureau d'étude en charge de l'étude bilan.

- Opération 152 – Panneaux sentiers Chalaronne
 - o Dépense : 26 000€
 - o recette : 13 000€

La Présidente souligne qu'à l'avenir sur ce type d'opération, il faudra se poser la question de savoir si le syndicat est vraiment légitime pour les porter. Cela reste plus une compétence intercommunale.

Concernant l'implantation des panneaux, la Présidente explique que le bureau d'étude réfléchit sur l'emplacement stratégique de ceux-ci.

Monsieur Nouet suggère de se rapprocher des intercommunalités ainsi que des offices de tourisme.

Sandrine Merand rappelle que tous ces interlocuteurs font partis du groupe de travail. Le projet leur a été envoyé pour connaître leur avis et attendre la validation finale.

Monsieur Aubrun précise que le sujet a été abordé lors de la dernière réunion de la Communauté de Communes Val de Saône Centre lundi.

- Opération 158 – Camping de St Didier
 - o Dépense : 10 000 €
 - o Recette : 0€

Pour les opérations sous mandat :

- Opération passerelle entre Dompierre et Saint Etienne sur Chalaronne
 - o Dépense : 13 500 €
 - o Recette : 25 200.90€
- Opération Etude BVO
 - o Dépense : 71 310.40 €
 - o Recette : 59 860.00€
- Opération acquisition de matériel de désherbage
 - o Dépense : 66 000 €
 - o Recette : 66 000€
- Opération plan de désherbage de Montmerle
 - o Dépense : 16 200 €
 - o Recette : 16 200€

La Présidente soumet le budget primitif 2017 au Comité syndical et rappelle que le budget sera voté par chapitres en reprenant au global les chiffres suivants :

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'investissement	624 858.40 €	624 858.40 €
Section de fonctionnement	439 855.27 €	439 855.27 €
TOTAL	1 064 713.67 €	1 064 713.67 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2017 tel qu'annexé à la présente délibération,
DONNE, tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de cette décision.

13 – ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU

La Présidente rappelle que lors de la modification récente des statuts du SRTC, la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne avait souhaité reprendre l'intégralité de la compétence rivière pour les communes de Thoissey et St Didier /Chalaronne. M. Petiot, 3^{ième} vice-Président était délégué de la commune de Thoissey sans être conseiller municipal. De ce fait, son statut de simple citoyen ne lui permet pas d'être délégué par la Communauté de Communes. Il ne peut donc plus siéger au bureau et il convient aujourd'hui de le remplacer.

La Présidente fait appel aux candidatures, en précisant que le bureau se réunit tous les seconds jeudi de chaque mois excepté les mois où il y a comité syndical.
Aucun candidat ne s'étant présenté, le poste reste vacant.

14 – APPEL A CANDIDATURES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

La Présidente rappelle que par délibération n°14.23 du 04 Juin 2014, plusieurs commissions et groupes de travail ont été constitués. Depuis 2014, plusieurs changements d'élus sont intervenus au sein du comité syndical. Par ailleurs, le SRTC rentre dans une phase de travail important sur la mise en place de la GEMAPI mais aussi sur l'élaboration d'un nouveau projet. Aussi, il est apparu important au bureau de proposer à nouveau la possibilité de s'inscrire aux différentes commissions et groupes de travail.

Le tableau projeté rappelle la liste des personnes inscrites dans chaque commission, à savoir :

- Commission Finances, Programmation et évolution statutaire : Sandrine MERAND, Martial TRINQUE, Jean-Pierre CHAMPION, Michel AUBRUN et Muriel LUGA-GIRAUD
- Commission Communication : Sandrine MERAND, Martial TRINQUE, Jean-Pierre CHAMPION, Anne-Marie BOUCHY
- Commission Inondation, ruissellement et gestion des eaux pluviales : Sandrine MERAND, Edouard BREVET, Daniel MICHEL, Michel BOISSON, Patrick BOURGEOIS, Romain COTTEY, Marc TATON, Bernard GUILLEMAUD
- Commission Appel d'offre : Titulaires : Sandrine MERAND, Jean-Pierre CHAMPION, Lucette LEVERT, Martial TRINQUE, Anne-Marie BOUCHY, Gilles DUBOST ; Suppléants : Jean-Marc DUBOST, Fabienne BAS DESFARGES, Monique THIVOLLE, Michel POMEL.
- Commission et groupe de travail Agriculture et Territoires : Sandrine MERAND, Gilles DUBOST, Bernard GUILLEMAUD, Serge ROUSSET, Frédéric ORGERET, Pierrick VERNAY, Jean-Marc DUBOST, Guy MONTRADE.
- Commission et groupe de travail bilan et stratégie : Sandrine MERAND, Edouard BREVET, Jean-Michel LUX, Michel BOISSON, Gilles DUBOST.

M. Trinque se propose d'officialiser sa présence dans la commission bilan et stratégie, M. Jean Marie Girard se propose d'intégrer la commission communication.

15 – QUESTIONS DIVERSES

La Présidente demande à ce que chaque délégué vérifie son adresse mail ou la renseigne, sur la feuille de présence, si cela n'est pas fait, afin de permettre d'informer des dates des comités syndicaux.

Elle informe qu'une réunion GEMAPI a eu lieu hier soir avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre et qu'il reste à caler celle avec la Communauté de Communes Dombes.

Une réunion a lieu demain, jeudi 23 mars avec la Préfecture sur la Gemapi, qui regroupera toutes les intercommunalités et les syndicats. Cette réunion permettra peut-être d'avoir un premier positionnement officiel de chaque intercommunalité.

Un comité de pilotage zones humides et ripisylve a eu lieu la semaine dernière. Alice précise que cette réunion a été riche en échanges.

Une réunion a eu lieu sur la commune de Saint Didier sur Chalaronne, suite à la crue du 22.11.2016 où le barrage au niveau du camping a cédé. La commune a bien compris qu'aucun financement ne pouvait être attendu sur la reconstruction de cet ouvrage, puisque les financeurs sont sur le rétablissement de la continuité écologique. La DDT, la Fédération de Pêche de l'Ain étaient conviées et ont confirmé ce positionnement. La commune se laisse le temps de réfléchir, mais s'oriente vraisemblablement vers la démolition et la mise en place d'aménagements connexes.

Un comité de pilotage sur le PAEC Dombes a lieu vendredi 24 mars. Yannick précise que trois réunions publiques seront organisées sur les communes de Misérieux, Chalamont et Châtillon.

Un comité de pilotage sur l'étude géomorphologique sera organisé vendredi 31 mars au matin. Il s'agira de présenter les fiches actions.

Monsieur Brevet demande où en est le travail sur le canal des Echudes. La Présidente explique qu'à l'heure d'aujourd'hui, le syndicat a récolté pratiquement un an de données et qu'il faut analyser celles-ci et réfléchir sur la suite à donner avant de rencontrer les collectivités.

Monsieur Nouet demande si le syndicat est capable de reprendre la compétence GEMAPI dans son intégralité. La Présidente répond que les compétences sont déjà presque toutes exercées, sauf pour les inondations.

Monsieur Montrade souligne que certains élus sont à la fois élus communautaire et élus du syndicat. La Présidente souhaite justement que ces élus soient moteurs pour la GEMAPI.

L'ordre du jour étant épuisé, Sandrine Mérand lève la séance et invite les membres du comité syndical à prendre le verre de l'amitié.

La séance est levée à 22h45

La Présidente,
Sandrine MÉRAND

A circular stamp with the text "SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'AIN" around the perimeter and "1, Av. Dubouché" in the center. A stylized logo is in the middle. A handwritten signature is written over the stamp.